

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JEUNESSE ET SPORTS

BREVET D'ÉTAT

LE BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF DU 1^{er} DEGRÉ

OPTION AïKIDO

est attribué en application de l'arrêté préfectoral du 30 avril 1991

Monsieur LONGAN Yves

Né(e) le 19 5 54 à Sauvât

N° 013 91 0142

À Marseille, le 30 avril 1991

Le Titulaire,


Y. LONGAN

P/ Le Ministre chargé des sports,
Le Directeur Régional
de la Jeunesse et des Sports

Gérard BERCHIC

Carte Conjointe
à l'original
5 JUIN 1997
Le Maire,
PAR DÉLÉGATION